



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE REGULIERE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
MRC, AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 6
SEPTEMBRE 1984.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Jean Carrière, conseiller suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Paul Bousquet, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Yves Ménard, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Jean Tanguay, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et
directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 1984 et du procès-verbal de la séance spéciale du 10 août 1984
3. Approbation des règlements d'emprunts
 - règlement #1043-84, ville de Beloeil
 - règlement #134, ville de Carignan
 - règlement #1194, ville de Saint-Bruno-de-Montarville
4. Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'aménagement pour les assemblées du 11 juin et du 13 août 1984
5. Normes d'affichage dans le règlement de contrôle intérimaire
6. Autorisation au directeur général à assister au congrès de l'UMRCQ (25, 26 et 27 octobre 1984)
7. Autorisation au directeur général à assister au colloque de l'UMQ sur l'assainissement des eaux (8 septembre 1984)
8. Autorisation à Jean Bergeron à assister au colloque de l'Association des coordonnateurs des MRC
9. Photocopieur: nouveau contrat
10. Amendement au règlement de contrôle intérimaire
11. Carrière Mont-Bruno
12. Evaluation foncière
 - résolution de la MRC Drummond
 - contrat pour l'année 1985



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ORDRE DU JOUR (suite)

13. Bordereaux des comptes à payer
14. Correspondance
15. Varia
16. Affaires publiques
17. Levée de l'assemblée

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

84-514

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel
que rédigé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant
les items suivants:

- 3d) Règlement d'emprunt #678 de la ville de Mont
Saint-Hilaire
- 14a) Pont tournant Mont Saint-Hilaire - Beloeil
- b) Demande d'un citoyen M. Fernand Bonin, quant à
une implantation commerciale le long des berges
à Saint-Basile-le-Grand

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

84-515

a) Séance régulière du 3 août 1984

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance
régulière du 3 août 1984 soit et est adopté tel que
rédigé par le secrétaire-trésorier.

b) Séance spéciale du 10 août 1984

84-516

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale
du 10 août 1984 soit et est adopté tel que rédigé
par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 3. APPROBATION DE REGLEMENTS D'EMPRUNTS

a) Règlement d'emprunt #1043-84, ville de Beloeil

84-517

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 14 août 1984, et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux concernant l'agrandissement de l'usine de filtration, la rénovation du poste de chloration Hertel et la déviation d'une conduite maîtresse.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1043-84 de la municipalité de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

b) Règlement d'emprunt #134, ville de Carignan

84-518

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 21 août 1984, et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;



No de résolution
ou annotation

84-518
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

b) Règlement d'emprunt #134, ville de Carignan (suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux concernant des rues déjà existantes, situées en "zone verte".

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Yves Ménard

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #134 de la municipalité de Carignan.

ADOpte A L'UNANIMITE

c) Règlement d'emprunt #1194, ville de Saint-Bruno-de Montarville

84-519

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 23 août 1984 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux concernant des rues déjà existantes et situées en "zone blanche".

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Jean-Claude Beaudoin



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

c) Règlement d'emprunt #1194, ville de Saint-Bruno-
de-Montarville (suite)

84-519
(suite)

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1194 de la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

3d) Règlement d'emprunt #678, ville de Mont Saint-
Hilaire

84-520

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 5 septembre 1984 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur une artère située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #678 de la municipalité de Mont Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Suite à l'adoption de ces quatre règlements d'emprunts un débat s'est engagé quant à savoir ce que l'on entend plus précisément à l'article 74 de la Loi 125, par travaux de réfection.

Suite à ces échanges la résolution suivante a été adoptée:



No de résolution
ou annotation

84-521

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 3. APPROBATIONS DE REGLEMENT D'EMPRUNT (suite)

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU QUE le directeur général de la M.R.C. entreprenne des démarches auprès de la Commission municipale du Québec et auprès du Contentieux du ministère des Affaires municipales afin d'apporter plus de précision au terme "travaux de réfection" tel que stipulé à l'article 74 de la Loi 125.

ITEM 4. DEPOT DES PROCES-VERBAUX DU COMITE CONSULTA- TIF D'AMENAGEMENT POUR LES ASSEMBLEES DU 11 JUN ET DU 13 AOUT 1984

Les membres du Conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du Comité consultatif d'aménagement des assemblées du 11 juin 1984 et du 13 août 1984.

Les membres du Conseil profitent de l'occasion pour féliciter le président et le vice-président du Comité pour leur réélection et désirent de plus remercier tous les membres du Comité pour leur excellent travail.

ITEM 5. NORMES D'AFFICHAGE DANS LE REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE

a) Relativement au problème d'affichage de Monsieur Poisson tel que porté à notre attention par le fonctionnaire désigné de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

84-522

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean Tanguay
APPUYE PAR Monsieur Yves Ménard

ET RESOLU QU'en vertu de l'article 5.2 du règlement de contrôle intérimaire la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, entreprenne les procédures nécessaires, à la cour municipale qui a juridiction sur son territoire, afin de faire respecter les articles 9.8.7., 9.8.9. et 9.8.10. du règlement de contrôle intérimaire.

ADOPTE SUR DIVISION

Ont voté contre: Messieurs Frédéric Trépanier, René Gendron, Marcel Lacoste, Jean-Claude Beaudoin et André-Guy Trudeau.

b) L'affiliation de la MRC à une cour municipale

84-523

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNES PAR MONSIEUR JEAN CARRIERE, CONSEILLER, QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION UN REGLEMENT CONCERNANT L'AFFILIATION DE LA MRC A UNE COUR MUNICIPALE.

Donné ce jour par le conseiller JEAN CARRIERE.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

**ITEM 6. AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL A ASSIS-
TER AU CONGRES ANNUEL DE L'UMRCQ**

84-524

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le directeur général soit et est autorisé à assister au congrès annuel de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec les 25, 26 et 27 octobre prochains et que les frais inhérents à ce congrès soient défrayés par la MRC.

ADOpte A L'UNANIMITE

**ITEM 7. AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL A ASSIS-
TER AU COLLOQUE DE L'UMQ SUR L'ASSAI-
NISSEMENTDES EAUX**

84-525

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Jean Carrière

ET RESOLU QUE le directeur général soit et est autorisé à assister au colloque "L'assainissement des eaux... c'est aussi l'affaire des municipalités" organisé par l'Union des municipalités du Québec et qui se tiendra à Montréal les 7 et 8 septembre prochains.

ADOpte A L'UNANIMITE

**ITEM 8. AUTORISATION A JEAN BERGERON A ASSISTER AU
CONGRES ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES
COORDONNATEURS DE MRC**

84-526

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE Jean Bergeron soit et est autorisé à assister au congrès annuel de l'Association des coordonnateurs de MRC qui se tiendra les 20 et 21 septembre 1984.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 9. PHOTOCOPIEUR: NOUVEAU CONTRAT

84-527

ATTENDU QUE le contrat qui nous lie avec la firme XEROX pour la location du photocopieur se termine le 30 septembre 1984;

ATTENDU QUE le photocopieur XEROX #3107 actuellement en location ne répond plus adéquatement à nos besoins;

ATTENDU QUE nous avons étudié les offres de services de trois firmes: XEROX, MINOLTA, PITNEY-BOWES pour des photocopieurs de modèles comparables;

ATTENDU QU'un tableau comparatif a été réalisé afin de mettre en lumière les caractéristiques de chaque photocopieur;



No de résolution
ou annotation

84-527
(suite)

84-528

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 9. PHOTOCOPIEUR: NOUVEAU CONTRAT (suite)

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Yves Ménard

ET RESOLU QUE la Municipalité régionale de comté signe une entente de cinq ans avec la firme MINOLTA pour la location d'un photocopieur de type 450Z à raison d'un montant de base de 269.92 \$ mensuellement.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 10. AMENDEMENT AU REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil présentait, lors de la séance régulière du Conseil du 3 août dernier, une résolution demandant de modifier le règlement de contrôle intérimaire afin de reconnaître le site de l'aéroport comme usage permis en "zone verte";

ATTENDU QUE le Conseil a alors transmis la demande au Comité consultatif d'aménagement afin d'obtenir son avis sur le sujet;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement, à sa réunion du 29 août dernier, a étudié la demande et recommande au Conseil:

- . d'amender le règlement de contrôle intérimaire pour la partie actuellement cadastrée et pour le site de l'aéroport en exploitation soit les lots: 245-1-1, 245-1-2, 245 partie rue, 245-3 à 245-12, 244-1, 244-2 et 244-39 tels qu'illustrés au plan #12-401 établi par monsieur Félix Gendron, arpenteur géomètre et ce, au 14 novembre 1983;
- . que l'amendement soit formulé ainsi:
10.2.10. Exploitation du site de l'aéroport de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

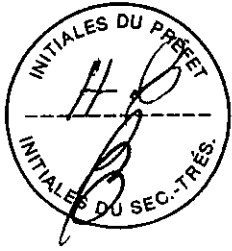
Pour la zone illustrée à l'ANNEXE 7.2. du présent règlement, les usages suivants sont autorisés, et ce, conformément aux lois régissant les activités aéronautiques:

- . distributeur d'essence aux avions
- . commerce de service relié à l'aéronautique
- . restaurant
- . poste de taxis
- . hangars d'avions

La dimension minimale des lots réservés à la construction des hangars d'avions est de six cent-cinquante (650) mètres carrés de superficie, avec une façade de vingt et un (21) mètres.

L'ANNEXE est modifiée en y ajoutant l'annexe 8 zones d'exceptions en zones agricoles;

8.1. site de l'aéroport de Saint-Mathieu-de-Beloeil.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

**ITEM 10. AMENDEMENT AU REGLEMENT DE CONTROLE INTERI-
MAIRE (suite)**

EN CONSEQUENCE

84-528
(suite)

IL EST PROPOSE PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYE PAR Monsieur Yves Ménard

ET RESOLU QUE le Conseil accepte intégralement les
recommandations de Comité consultatif d'aménagement.

QUE le processus visant l'adoption d'un rè-
glement amendant le règlement de contrôle intérimaire,
conformément à la Loi 125, soit enclanché.

ADOpte A L'UNANIMITE

84-529

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN AMENDEMENT AU
REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE**

JE, YVES MENARD, DONNE AVIS DE MOTION A L'EFFET QUE JE
PRESENTERAI OU FERAI PRESENTER UN REGLEMENT CONCERNANT
L'ADOPTION D'UN AMENDEMENT AU REGLEMENT NUMERO 8, RE-
GLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE, RELATIVEMENT A
L'ARTICLE 10.2. ET A L'ANNEXE 7.

Donné ce jour par le conseiller YVES MENARD.

ITEM 11. CARRIERE MONT-BRUNO

84-530

ATTENDU QUE quatre-vingt-douze résidants de la ville de
Sainte-Julie ont signé une pétition demandant
aux autorités municipales d'entreprendre des
démarches afin de réduire les nuisances occa-
sionnées par la carrière Mont-Bruno;

ATTENDU QUE le 19 juillet dernier le Conseil de la ville
de Sainte-Julie nous faisait parvenir copie
de la pétition accompagnée d'une résolution;

ATTENDU QUE la résolution de la ville de Sainte-Julie
stipule que, puisque la carrière est dans les
limites d'une autre ville, Saint-Bruno-de-
Montarville, et sur le territoire d'une autre
MRC, La Vallée-du-Richelieu, ces organismes
prennent en considération les faits énoncés
dans la pétition;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Lajemmerais a adopté
une résolution appuyant celle de la ville de
Sainte-Julie et qui demande à notre MRC de
tenir compte, dans le cadre de son schéma
d'aménagement, des inconvénients causés par
la carrière Saint-Bruno;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU QUE lors de l'élaboration du schéma d'aménage-
ment il soit pris en considération des mesures afin de
réduire au minimum l'impact des carrières sur le milieu
environnant.



No de résolution
ou annotation

84-530
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 11. CARRIERE MONT-BRUNO

QUE le directeur général adresse une réponse aux résolutions du Conseil de la MRC Lajemmerais et de la ville de Sainte-Julie, soulignant la sensibilisation du Conseil de la MRC aux nuisances causées par la carrière Mont-Bruno.

QUE la lettre-réponse fasse état des limites auxquelles sont confrontées les autorités municipales dans ledit dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 12. EVALUATION FONCIERE

12a) Résolution de la MRC Drummond

Suite à une demande d'appui de la part du Conseil de la MRC Drummond face à une résolution demandant au gouvernement de participer aux frais découlant de la tenue à jour et la continuité des rôles d'évaluation, le Conseil de la MRC a décidé de ne pas donner suite à cette demande, afin de laisser aux municipalités locales le plus d'autonomie possible en matière d'évaluation.

12b) Contrat pour l'année 1985

84-531

ATTENDU QUE l'entente signée avec la firme d'évaluateurs MORIN ROY & ASSOC. se termine le 31 décembre 1984;

ATTENDU QUE selon les termes de l'article D, l'annulation de ladite entente doit être signifiée trois mois à l'avance, en l'occurrence le 30 septembre prochain;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par ladite firme sont en général satisfaites du travail accompli;

ATTENDU QUE des correctifs se doivent d'être apportés avant la reconduction de l'entente

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE les municipalités desservies par la firme d'évaluateurs MORIN ROY & ASSOC. désirent reconduire l'entente qui les lie avec ladite firme tout en apportant les correctifs nécessaires;

QUE les mêmes municipalités désirent rencontrer les représentants de MORIN ROY & ASSOC. à cet effet.

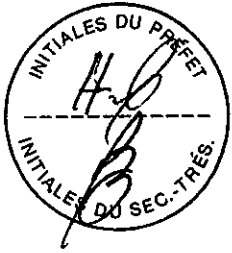
ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 13. BORDEREAUX DES COMPTES A PAYER

13a) Acceptation des bordereaux

84-532

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul Bousquet
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

ITEM 13. BORDEREAUX DES COMPTES A PAYER (suite)

84-532
(suite)

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #32-MRC, chèque #1483 inclusivement, au montant de 17 634.65 \$ soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier;

QUE le bordereau des comptes à payer #2-SCHEMA, chèque #35 à #46 inclusivement, au montant de 2 909.76 \$ soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

13b) Révision de certains postes budgétaires

84-533

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE le transfert budgétaire suivant soit effectué:

- réduire le poste "Contributions de l'employeur" (02-619-220-230-240-250-260) de 1 000 \$ et de l'affecter au poste "Colloques et journées d'étude" (02-619-319)

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 14. CORRESPONDANCE

- 491 06-07-84 Lettre de MADAME CHRISTIANE PARENT, secrétaire générale, UMRCQ, concernant le congrès annuel qui se tiendra du 25 au 27 octobre 1984.
- 492 25-07-84 Lettre de MONSIEUR GERARD ROBERGE, du Comité provisoire de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, invitant un représentant de la MRC à assister au premier congrès annuel visant à la mise sur pied de l'association.
- 493 31-07-84 Lettre de MADAME GINETTE VENNE, du Conseil québécois du commerce de détail, demandant l'appui financier de la MRC pour la campagne contre le vol à l'étalage "Piquer c'est voler".
- 494 01-08-84 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERIN du Bureau des Renseignements agricoles, MPAQ, nous informant que les travaux de drainage du cours d'eau Branche 6 du Petit Lacroix LaFabrique ont débuté le 31 juillet 1984.
- 495 03-08-84 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière de Saint-Antoine-sur-Richelieu, nous informant que madame Gisèle Collette a été nommée au poste de secrétaire-trésorière de la municipalité et monsieur François Lemire au poste d'inspecteur en bâtiment.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

ITEM 14. CORRESPONDANCE (suite)

- 496 08-08-84 Lettre de MADAME PAULE DORE, directrice, du Service des Communications de l'UMQ, nous invitant à participer au colloque "L'assainissement des eaux...c'est aussi l'affaire des municipalités" qui se tiendra les 7 et 8 septembre 1984.
- 497 08-08-84 Lettre de MONSIEUR LOUIS ROBITAILLE, secrétaire de la compagnie "Le Domaine de Rouville Inc." désirant connaître la position du Conseil quant à l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire en la municipalité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville en périphérie de notre MRC.
- 498 10-08-84 Lettre de MONSIEUR JACQUES HEBERT, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, indiquant la satisfaction de la municipalité quant au travail de la firme d'évaluateurs MORIN, ROY & ASSOC.
- 499 13-08-84 Lettre de MONSIEUR PAUL-R. CHOQUETTE, greffier, demandant l'approbation du Conseil face au règlement d'emprunt #1043-84 de la ville de Beloeil.
- 500 14-08-84 Lettre de MADAME EDITH JEAN, coordonnatrice à la participation publique, Parcs Canada, nous informant que les commentaires de la MRC pourront être entendus en octobre relativement au concept d'aménagement du Canal de Chambly.
- 501 15-08-84 Résolution de la MRC LAJEMMERAIS, relativement aux nuisances causées aux résidents de Sainte-Julie par la Carrière Mont-Bruno située sur le territoire de notre MRC.
- 502 20-08-84 Lettre de MONSIEUR CHARLES LAPOINTE, ministre responsable de la Société canadienne d'Hypothèques et de logement, nous informant qu'un montant additionnel de 6 600 \$ a été ajouté au fonds du Programme PAREL.
- 503 20-08-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX, ministre des Affaires municipales, accompagnant les lettres patentes de la MRC telles que modifiées.
- 504 20-08-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX, ministre des Affaires municipales, accompagnant l'état des programmes d'aide financière au fonctionnement et à la rémunération pour l'exercice 1982 de notre MRC.
- 505 21-08-84 Lettre de MONSIEUR LAURENT MONTY, secrétaire-trésorier, demandant l'approbation du Conseil face au règlement d'emprunt #134 de la ville de Carignan.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 14. CORRESPONDANCE (suite)

- 506 21-08-84 Lettre de MONSIEUR ANDRE DORE, directeur général, UMRCQ, nous demandant une copie des prévisions budgétaires telles qu'adoptées pour l'année 1984.
- 507 22-08-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX, ministre des Affaires municipales, accompagnant un chèque de 21 478.00 \$ dans le cadre du programme d'aide financière à l'élaboration du schéma.
- 508 22-08-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX, ministre des Affaires municipales, accompagnant un chèque de 8 939.49 \$ dans le cadre du programme d'aide financière au fonctionnement et un chèque de 1 450.00 \$, dans le cadre du programme d'aide à la rémunération des élus.
- 509 22-08-84 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERIN, Bureau des Renseignements agricoles, MPAQ, nous demandant d'entamer les procédures pour l'adoption d'un règlement pour les Branches 20 et 21 du Ruisseau Coderre (Bureau des délégués, MRC Lajemmerais et MRC La Vallée-du-Richelieu).
- 510 23-08-84 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERIN, Bureau des Renseignements agricole, MPAQ, nous demandant d'entamer les procédures pour l'adoption d'un règlement pour la Branche Halde du cours d'eau Bernard.
- 511 23-08-84 Lettre de Me HELENE DRAPEAU, greffier, demandant l'approbation du Conseil face au règlement d'emprunt #1194 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
- 512 27-08-84 Lettre de MONSIEUR RAYMOND MALOUIN, secrétaire-trésorier, MRC Drummond, demandant l'appui du Conseil de la MRC à une résolution demandant au gouvernement de continuer à octroyer et à bonifier la tenue à jour et la continuité des rôles d'évaluation.
- 513 20-08-84 Lettre de Me ARMAND POUPART, conseiller juridique, relativement à l'affichage à Saint-Antoine-sur-Richelieu et touchant les recours juridiques.

PUBLICATIONS DU MOIS D'AOUT 1984

- Liste annuelle des périodiques du gouvernement du Québec 1984 - 1985
- Liste mensuelle des publications du gouvernement du Québec mai 1984
- La Voie Cyclable no. 4
- Scribe - Relais - Congrès 1984 août 1984



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

PUBLICATIONS DU MOIS D'AOUT 1984 (suite)

L'Environnement vu par les producteurs agricoles	vol. 1-2-3
Répertoire législatif de l'Assemblée nationale	1983
Lois et règlements	no. 31
La MRC Le Haut-Richelieu D'hier à aujourd'hui	---
Lois et règlements	no. 30, 18 juillet 1984
Livre blanc sur le Loisir au Québec	1979
L'intervention des municipalités en matière de loisir pour personnes handicapées	février 1984
Etude sur la Consultation des citoyens par les municipalités	novembre 1983
Le Loisir littéraire	---
Muni-express	no. 8, août 1984
Lois et règlements	1er août, no. 32
Ressources et industrie forestière portrait statistique	Edition 1984
Le piégeage des animaux à fourrure au Québec	no.1 et 2, 1984

14a) Pont tournant Mont Saint-Hilaire - Beloeil

Monsieur Michel Chapdelaine demande à ce que la firme DIANE VIAU & ASSOC., responsable de l'étude sur le potentiel touristique du milieu, étudie, dans le cadre de son mandat, l'impact de la fermeture du pont tournant pour la navigation de plaisance.

14b) Demande d'un citoyen, monsieur Fernand Bonin, quant à une implantation commerciale le long des berges à Saint-Basile-le-Grand

Monsieur le Préfet fait lecture d'une lettre reçue de monsieur Fernand Bonin, demandant à la MRC de prendre en considération une demande d'implantation commerciale le long des berges de la rivière l'Acadie à Saint-Basile-le-Grand. Le Conseil demande au directeur général de transmettre le dossier à la ville de Saint-Basile-le-Grand afin de connaître préalablement la position de cette dernière.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ITEM 15. VARIA

**15a) Félicitations et remerciements aux députés
fédéraux**

84-534

**IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean Tanguay
APPUYE PAR Monsieur Jean Carrière**

ET RESOLU D'adresser aux nouveaux députés fédéraux touchés par notre territoire soit monsieur Marcel Danis, député de Verchères et monsieur Richard Grisé, député de Chambly, les félicitations et les meilleurs voeux du Conseil de la MRC, dans l'accomplissement de leur nouveau mandat.

D'adresser aux députés fédéraux sortants touchés par notre territoire, soit messieurs Bernard Loisel, député de Verchères et Raymond Dupont, député de Chambly, les remerciements les plus sincères du Conseil de la MRC pour le travail accompli durant leur mandat.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 16. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

ITEM 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

84-535


**IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin**

ET RESOLU QUE l'assemblée soit levée, tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 22h15.


**Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier**


**Honorius Charbonneau
préfet**